

Le mécénat c'est :

Depuis la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, la France bénéficie d'une fiscalité attractive.

Concrètement, il s'agit d'un don en numéraire, en compétences, en nature ou en technologies au profit d'organismes ou d'œuvres d'intérêt général.

Les organismes ouvrant droit au régime fiscal du mécénat doivent rentrer dans l'énumération légale selon l'article 238 bis du CGI.

Concernant en particulier le Fonds de dotation Ateliers Agora Dotation, le mécénat culturel ouvre droit à une réduction pour les organismes publics ou privés ayant pour activité principale l'organisation d'expositions d'art contemporain, à la condition que les versements soient affectés à cette activité.

La notion d'intérêt général renvoie aux structures éligibles au régime fiscal de faveur du mécénat. A ce titre, la gestion doit être désintéressée, les structures ne doivent pas poursuivre une activité lucrative et elles ne doivent pas s'adresser à un cercle restreint de personnes.

Déduction fiscale

Pour les entreprises :

Déduction fiscale égale à 60 % du montant du don dans la limite d'un plafond de 5 % (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel.

En cas de dépassement du plafond, il est possible de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants, après prise en compte des versements effectués au cours de chacun des exercices.

Pour les particuliers :

Déduction fiscale égale à 60 % du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

Un fonds de dotation c'est :

Par sa simplicité, le fonds de dotation a vocation à favoriser le développement du mécénat en permettant à la structure juridique de s'effacer devant le projet

le fonds de dotation trouve son origine et son équilibre dans un seul article de loi (l'article 140 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008, dite loi LME : Loi de Modernisation de l'Economie). Aux termes de cet article, le fonds de dotation présente les caractéristiques suivantes:

- il s'agit d'une personne morale de droit privé à but non lucratif ;
- il est constitué d'une dotation (composée de biens meubles, immeubles ou d'une somme d'argent), dont les revenus lui permettent de poursuivre une mission d'intérêt général ;
- il peut exercer une activité propre ou aider d'autres structures poursuivant une mission d'intérêt général.

Le fonds de dotation est fidèle à l'esprit de la LME (Loi de Modernisation de l'Economie) et procure aux donateurs les mêmes avantages fiscaux que les fondations.

Ateliers
AGORA

02 Place Thiers 13430 Eyguières

Galerie

Mécénat

Formation

**...L'innovation,
le travail
et l'engagement.**

**Parce que l'Art
et l'entreprise
partagent
les mêmes valeurs...**

Ateliers
AGORA

Mécénat

Email : contact@ateliers-abora.fr / Tél : 04 90 57 81 46
Site: <http://ateliers-abora.fr>

Email : contact@ateliers-abora.fr / Tél : 04 90 57 81 46
Site: <http://ateliers-abora.fr>

Mécénat

Art et Entreprise Soyez créatifs !

Cultivez votre entreprise ! Les 3 solutions des Ateliers Agora

Participez à une démarche innovante, créative et audacieuse : devenez mécène de l'Art Contemporain aux Ateliers Agora.

Nous avons la conviction que l'Art contemporain est un puissant média de communication qui enrichit, valorise et développe une culture d'entreprise axée sur des valeurs communes et positives : le travail, la recherche de perfection et l'innovation.

Sur ces valeurs repose **une certaine idée de l'entreprise comme de la création**. Ce sont des valeurs fédératrices et qui incitent au dépassement et au renouvellement constant de ses capacités.

Les enjeux stratégiques du Mécénat culturel résident dans le développement **d'une communication originale** qui participe au rayonnement de votre entreprise tant du point de vue de vos collaborateurs (en interne) que du point de vue de vos fournisseurs et clients (en externe).

Par l'Art, vous vous identifiez comme entreprise audacieuse, vous développez votre attractivité, vous fédérez vos équipes autour d'un projet commun et vous vous différenciez vis à vis de vos concurrents comme une entreprise innovante et culturelle.

L'Art devient une nouvelle clé de compréhension de votre image de marque, une porte ouverte sur vos compétences et le reflet de votre qualité d'entreprise.

**l'hésitez pas, cultivez votre entreprise
aux Ateliers Agora !**



Mécène Agora

Vous êtes le partenaire d'un projet unique qui s'inscrit dans une démarche RSE pour votre entreprise: la pérennisation d'un lieu artistique porté par des entreprises en PACA !

Votre engagement est indispensable à la galerie, il encourage la création artistique, participe à la vie de 150m2 d'exposition et rend la culture accessible à tous : les concerts, cafés philo, vernissages sont gratuits.

De plus, vous intégrez un réseau d'entreprises mécènes et bénéficiez de relations privilégiées avec elles lors des rendez-vous Mécènes mensuels ou via l'annuaire des membres du site.

Enfin, votre logo est associé pour une durée d'un an à nos supports de communication et vous bénéficiez d'informations privilégiées sur les événements des Ateliers Agora (invitations vernissages pour vous et vos collaborateurs).

Mécène Parrain

Vous êtes plus qu'un partenaire, vous soutenez et aidez un artiste dans son processus de création. Sa créativité agrandit votre esprit d'entreprise, il enrichit votre ADN d'un univers créatif exclusif !

Vous bénéficiez des mêmes privilèges que Mécène Agora et un artiste est associé à votre image d'entreprise pendant un an.

Vous bénéficiez donc durant cette année : des droits d'image de 3 œuvres de votre artiste et 3 œuvres de votre artiste sont exposées au sein de votre entreprise.

De plus, l'Artiste s'engage à venir une fois à la rencontre de son parrain, créant ainsi l'occasion d'une opération de relations publiques de prestige.

Lors du vernissage de l'exposition de votre artiste, vous pouvez également en profiter pour organiser un événement original en invitant vos collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires !

Mécène Collectionneur

Vous devenez collectionneur en acquérant une œuvre d'un des artistes de notre Pool Artistique et le parrainez pendant un an en tant qu'Artiste Permanent des Ateliers Agora.

Vous bénéficiez des mêmes avantages que les Mécènes Agora et Parrain mais vous participez également à créer et développer un fond d'œuvre d'Art des Jeunes Talents en PACA,

Le Fonds Ateliers Agora Dotation vous permet de vous constituer une collection d'œuvres d'art. De plus, par l'achat de votre œuvre d'art, vous bénéficiez d'une réduction fiscale prévue dans le cadre de l'Article 238 bis.

En acquérant une œuvre d'un des artistes sélectionnés par notre jury de prestige, vous bénéficiez d'une réduction immédiate de 50% du prix original de l'œuvre. Les artistes qui intègrent ce pool sont tous des talents en devenir, vous faites donc un pari autant qu'un investissement sur l'avenir !

Enfin, grâce aux Ateliers Agora Dotation, votre œuvre est mise en lumière et participe à la valorisation de votre image de marque à travers le réseau d'entreprises Mécènes des Ateliers Agora et ce sur une durée d'un an !

Autre mécénat culturel

Le fonds de dotation «Ateliers Agora Dotation» est attentif à tout projet de mécénat culturel entrant dans son objet de promotion de l'Art et de la Culture.

